

CHARTRE QUALITE DE LA FORMATION CONTINUE A IFIP_AFRIQUE

Les exigences que s'impose IFIP_Afrique pour la gestion de la formation continue

1. Un responsable pédagogique par session de formation, interlocuteur des formateurs et des stagiaires sur les questions techniques
2. Des critères de qualification des intervenants formalisés et vérifiables à tout moment
3. Les objectifs pédagogiques et le programme de formation sont communiqués par écrit aux stagiaires
4. Les attentes des stagiaires sont partagées en début de session de formation
5. Des kits formation sont remis aux stagiaires et comprennent un classeur, les supports papier des intervenants, un bloc note, attestation, photo de groupe,...
6. Des salles de formation d'un confort compatible avec la réception des stagiaires sont mises à leur disposition, au siège de l'organisme comme en cas de session délocalisée
7. Les sites terrain pour les séquences pratiques sont en adéquation avec les objectifs pédagogiques prédéfinis
8. Le transport et l'hébergement des stagiaires assurés dans des conditions adéquates pendant des sorties terrain
9. Des pauses café et déjeuner sont assurés aux stagiaires les jours de formation
10. Le traitement des dossiers de rémunération des stagiaires fait l'objet d'une action prioritaire dès le démarrage de la session (pour les stagiaires bénéficiant de prise en charge)
11. Les modalités d'évaluation des stagiaires leur sont communiqués au démarrage de la session (pour les sessions assorties d'évaluation des connaissances)
12. Les stagiaires évaluent au quotidien les séquences traitées dans la journée pour permettre les réajustements pédagogiques utiles
13. Chaque session de formation est l'objet d'une évaluation par les stagiaires. Les résultats de cette évaluation de fin de session sont partagés et analysés avec les stagiaires
14. L'organisme est à l'écoute des stagiaires, recueille leurs attentes et réclamations et donne suite à chaque cas
15. Le respect des délais (inscription, communication aux stagiaires, transmission des supports pédagogiques par les intervenants,...) est de rigueur
16. Toute modification dans la gestion de la session (changement de date, d'intervenant, de lieu, ...) est communiquée aux stagiaires à temps.

La présente charte qualité est partagée et connue de toutes les parties prenantes aux projets de IFIP_Afrique : direction, équipe pédagogique, personnel de soutien, stagiaires, organismes de tutelle des stagiaires, partenaires,... Elle est visible sur le site internet www.ifipafrique.org

Ouagadougou, 28 septembre 2009



Michel YAMEOGO
Administrateur du cabinet IFIP_Afrique
Chevalier de l'Ordre National du Burkina Faso